

## Conseil Municipal du 03 juin 2021

**Présents** : Thierry PAUCHARD, Guillaume LAINÉ, Mélanie TAILLOLE, Francette GELBARD, Christine GONNU, Franck MOLLARD, Roland FEI, Caroline BASTOUL

**Excusés** : Thierry SPINNLER, Thomas MASSE, Michel JUFFET,

**Secrétaire de Séance** : Guillaume LAINÉ

Thierry SPINNLER donne pouvoir à Francette GELBARD

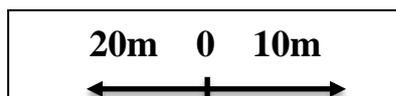
Approbation compte rendu du 3 mai 2021,

Le compte rendu est approuvé.

Devis,

Devis Worldplast Signalisation :

1 panneau interdit de stationner + panonceaux



4 panneaux "tenez votre chien en laisse", 1 panneau voie sans issue 3 paires de collier et 3 kits visserie : 485.34 € T.T.C. devis accepté.

Devis CG Jardins :

Continuité du massif vers la boîte aux lettres de la poste, en traverses verticales, scellées dans du béton : 1 224 € T.T.C. devis accepté.

Devis BFC :

Divers petits matériels pelle, balai cantonnier, râteau, fourche, gants, mallette petits outils : tourne vis, clés, ... 273.47 € T.T.C.

Sécurité village, plateaux surélevés

Les questions posées à SOCAFL :

Lors du Conseil Municipal de lundi 03 mai, les conseillers municipaux ont demandé des précisions complémentaires par écrit :

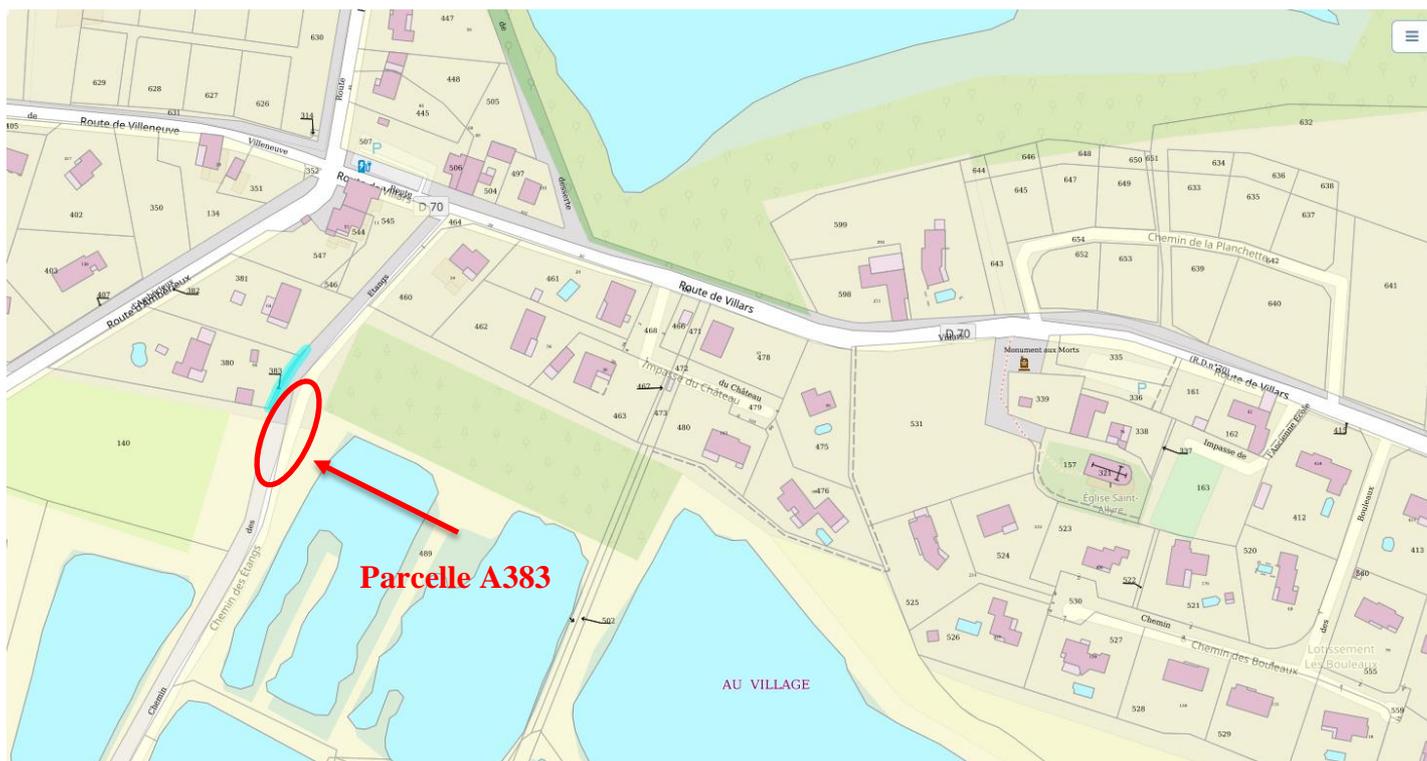
- Pouvez-vous nous confirmer que le niveau supérieur des plateaux sera de 2 cm en dessous de celui des bordures (car les bordures actuelles font 13 cm et, sur le plan, la hauteur des plateaux est de 15 cm (10 + 5 cm) ? Faut-il raboter la route ?
- Pouvez-vous nous donner le pourcentage de la pente des rampants des plateaux ?

## Les réponses de la SOCAFL :

Suite à vos interrogations, je vous confirme le niveau -2cm du plateau par rapport aux bordures (pas de rabotage de la chaussée existante hors rampant) ; la pente des rampants est réglementée et doit-être entre 7 et 10 % max (soit 11 cm sur 1m60).

### Proposition de rétrocession parcelle à la commune,

Synergie Mandataires Judiciaire nous a adressé un courrier pour savoir si la parcelle A383 est constructible et si une rétrocession au profit de la commune pourrait être envisagée ? parcelle de 29 m<sup>2</sup> une bande entre le chemin des Etangs et la maison de Mr et Mme BLEUCHOT, propriété de Mr SERBONET. Rétrocession gratuite mais frais de notaire à la charge de la commune.



Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal n'accepte pas la rétrocession de la parcelle A383 au profit de la commune.

### Décision Modificative budget assainissement

Lors du vote du budget assainissement, il a été voté la somme de 2 800 € au compte 2156 "Matériel Spécifique d'Exploitation" pour l'extension du réseau assainissement du lotissement Cœur de Village afin de brancher la maison qui est au 502 Route de Villars. Le montant de la facture est de 2 960 € car M. le Maire a fait ajouter en cours de travaux un regard avec réhausse de 40 x 40 à 160 € H.T.

Monsieur le Maire propose la Décision Modificative ci-dessous :

Compte 6061 "fourniture eau, électricité" (dépense fonctionnement)	- 160 €
Compte 023 "virement à la section investissement (dépense fonctionnement)	+ 160 €
Compte 021 "virement section fonctionnement" (recette investissement)	+ 160 €

Compte 2156 "matériel spécifique d'exploitation" (dépense investissement) + 160 €  
Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la décision modificative budget assainissement proposée.

Le budget assainissement a été paramétré avec la comptabilité M49A simplifiée alors qu'il faut qu'il soit paramétré avec la comptabilité M49B complétée. Donc le Trésor Public ne peut pas payer les factures d'investissement car les numéros de comptes des plans comptables sont différents.

Suite à une intervention de la Sté de logiciel comptabilité CERIG pour le changement de paramètre, Mr le Maire propose la Décision Modificative ci-dessous :

Compte 2156 compta M49 A simplifiée "matériel spécifique d'exploitation"	- 2 960 €
Compte 21562 compta M49B complétée "Service Assainissement"	+ 2 960 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la décision modificative du budget assainissement telle que proposée.

#### Délibération nomination Coordonnateur Communal Recensement Population INSEE

Le recensement de la population se fera de janvier à février 2022 sur la commune de Sainte Olive. Le Conseil Municipal doit nommer par délibération un coordonnateur communal et un agent recenseur. Monsieur le Maire propose de nommer Catherine CABUT comme coordonnateur communal

Délibération proposée :

Vu le code général des collectivités locales,

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la loi n°51-711 du 7 juin 1951 modifiée sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1973 sur l'informatique, les fichiers et les libertés,

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité (notamment son titre V, articles 156 à 158),

Vu le décret en Conseil d'Etat n° 2003-485 du 5 juin 2003, modifié définissant les modalités d'application du titre V de la Loi n°2002-276,

Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 modifié, fixant l'année de recensement pour chaque commune,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatif aux agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret 2007-658 du 2 mai 2007 relatif au cumul d'activités,

Considérant que la collectivité doit organiser pour l'année 20.. les opérations de recensement de la population.

Considérant qu'il convient de désigner un coordonnateur de l'enquête de recensement et de fixer la rémunération des agents recenseurs.

**DECIDE**, après en avoir délibéré, à l'unanimité

**Article 1 : Désignation du coordonnateur.**

- Monsieur le Maire désigne **Catherine CABUT** comme coordonnateur communal afin de mener l'enquête de recensement pour l'année 2021

L'intéressé désigné bénéficiera pour l'exercice de cette activité :

– d'une décharge partielle de ses activités.

**Article 2 : Exécution.**

**CHARGE**, Monsieur le Maire, le trésorier, chacun pour ce qui les concerne, de la mise en œuvre de la présente décision.

Compte rendu réunions,

Pas de compte rendu de réunion.

Questions diverses

- La commune a fait faire des travaux par l'entreprise KARA (25 Allée des Chânes 01480 MESSIMY SUR SAONE), sur le bassin d'eaux pluviales du lotissement Les Angrelles. Après les travaux, le voisin (Mr SAJE Rudy et GUILLEMIN Lucy, 22 Chemin des Angrelles) s'est plaint d'un petit impact sur le crépi de sa maison qu'il attribue aux travaux.

La MAAF (assurance SAJE/GUILLERMIN) a organisé une expertise mercredi 26 mai 2021. Montant des dommages estimés à 2 794 €. La secrétaire n'a pas prévenu l'assurance de la commune la MAIF en pensant que c'est l'assurance de l'entreprise KARA qui a fait les travaux qui rentrait en compte, mais apparemment vu qu'il y a des barrières autour du bassin d'eau pluviale, ce n'est pas un terrain libre d'accès donc ça ne peut pas être une autre personne que la commune ou l'entreprise mandatée par la commune qui a accès à cette parcelle donc c'est l'assurance de la commune qui rentrerait en compte. Un mail a été adressé à la MAIF qui reprend le dossier.



Tableau commission pour date réunion :

		Date prochaine commission ou prochain comité
Comité Aménagement entretien extérieur	Thierry SPINLER, Guillaume LAINÉ, Francette GELBARD, Mélanie TAILLOLE Rémi TAILLOLE Christelle FAURITE André GELBARD Dominique GUY	11/06/2021 A 18 h 30
Comité Communication	Thierry PAUCHARD Thierry SPINLER Thomas MASSE Franck MOLLARD Francine TABOY Jean Paul GAUCHER Alexandra VILLARD Rémi TAILLOLE	18/06/2021 A 18 h 30
Commission Bâtiments	Thierry PAUCHARD Guillaume LAINÉ Caroline BASTOUL Francette GELBARD Christine GONNU Franck MOLLARD	14/06/2021 A 19 h
Commission Plan Local d'Urbanisme	Thierry PAUCHARD Guillaume LAINÉ Thomas MASSE	Attente retour urbaniste
Commission Cimetière	Thierry PAUCHARD Thierry SPINLER Christine GONNU Thomas MASSE Caroline BASTOUL	Attente retour géomètre
Commission Sécurité routière	Thierry PAUCHARD Caroline BASTOUL Francette GELBARD Franck MOLLARD	14/06/2021 20 h

Bureau de vote élections 20 et 27 juin 2021 :

Bureau de vote élections Départementales et Régionales

	Dimanche 20 juin 2021		Dimanche 27 juin 2021	
	Départementales	Régionales	Départementales	Régionales
De 8 h à 10 h 30	Guillaume LAINE Jean DONG Grégory LONGERON	Roland FEI Caroline BASTOUL Mélanie TAILLOLE	Roland FEI Caroline BASTOUL Alexandra VILLARD	Michel JUFFET Guillaume LAINE Grégory LONGERON
De 10 h 30 à 13 h	Michel JUFFET Dominique GUY André GELBARD	Thierry SPINLER Francette GELBARD ?? Régis GONNU	Thierry SPINLER Francette GELBARD ?? Roland FEI	André GELBARD Franck MOLLARD Monique ROGNARD
De 13 h à 15 h 30	Perrine DE SARS Michel JUFFET Caroline BASTOUL	Francine TABOY Xavier BASTOUL	Thomas MASSE Caroline BASTOUL	Christine GONNU Xavier BASTOUL
De 15 h 30 à 18 h	Thierry PAUCHARD Thierry SPINLER Christine GONNU	Thomas MASSE Pierre-Alban DOUCET	Thierry PAUCHARD Caroline BASTOUL	Thierry SPINLER Quentin PAUCHARD Xavier BASTOUL

Nomination d'un coordonnateur communal pour recensement population 2022. Le coordonnateur communal doit être nommé avant le 30 juin 2021.

PIRENAIC : reportage photos aériennes de votre commune 550 € T.T.C. : 25 photos 15x 20 : village, hameaux, zone d'intérêts ; 2 agrandissements 40 x 60 des photos de votre choix, le CD avec toutes les photos en hautes définition et tous droits de reproduction. Si commande avant 20 juin un calendrier mural avec vu aérienne du village offert.

*Non retenu tant que les travaux ne sont pas terminés*

L'ordre du jour étant terminé, Monsieur le Maire clôt la séance à 20 h 15